

## Le député Pierre-Christophe Baguet défend les valeurs de Baden Powell

*Pierre-Christophe Baguet, député UDF des Hauts-de-Seine, préside le groupe d'étude sur le scoutisme à l'Assemblée nationale. Il doit émettre des propositions pour préciser dans les textes de loi les spécificités du mouvement scout.*

**LE FIGARO.** La loi Buffet vise à accroître la sécurité des enfants. Pourquoi s'y opposer ?

**Pierre-Christophe BAGUET.** Nous souscrivons bien sûr aux objectifs de sécurité. Ce qui n'empêche pas la reconnaissance de la spécificité du scoutisme. En mai 2002, alors qu'il se savait partant, le ministre avait délibérément supprimé cette référence. J'y vois une tentative de torpiller le mouvement scout, dont la philosophie particulière ne peut être confondue avec celle des centres de loisirs, auxquels ils sont maintenant assimilés.

**LE FIGARO.** Le décret qui doit entrer en vigueur le 1er mai gêne-t-il vraiment la philosophie scout ?

**Pierre-Christophe BAGUET.** Si ce décret était appliqué, ce que nous rejetons, les responsables scouts auraient dû envoyer il y a deux mois des déclarations de projet pédagogique pour pouvoir assurer leurs activités de mai et juin. Nous rejetons cette bureaucratie, et surtout les sanctions qui l'accompagnent. Car aujourd'hui, les chefs d'équipe sont passibles de six mois de prison et de 3 750 euros d'amende, s'ils n'ont pas rempli ces papiers. Plus largement, l'administration cherche à se protéger. Beaucoup de nouvelles normes sont antinomiques avec l'apprentissage du risque, qui est central dans le scoutisme, tout comme la responsabilisation éducative des plus jeunes par les grands. J'espère que ce gouvernement de droite ne sera pas le fossoyeur des valeurs du scoutisme.

**LE FIGARO.** Que proposez-vous ?

**Pierre-Christophe BAGUET.** Dans un premier temps, nous demandons un moratoire sur le décret de mai 2002. Et à terme, la publication d'un décret qui rétablira la spécificité du scoutisme. L'arrêté de 1998 qui réglementait les activités du scoutisme faisait l'unanimité. Il faudrait également labéliser le scoutisme. Car aujourd'hui, n'importe qui peut monter une association de scouts. Et c'est justement certains petits groupes qui ont nui à l'image du mouvement.

### Le gouvernement veut préserver la spécificité du scoutisme

Un décret pris par Marie-George Buffet l'an dernier menaçait l'existence des camps scouts. Il y a encore quelques jours, certains responsables de mouvements scouts craignaient la suppression de la moitié de leurs camps d'été si le décret signé en mai 2002 par Marie-George Buffet, alors ministre de la Jeunesse et des Sports, entrait en application le 1er mai, comme prévu. Car celui-ci ôte leur spécificité aux camps scouts pour les soumettre aux mêmes règles que les centres de loisirs. Les animateurs doivent notamment être âgés de 21 ans, alors que la moitié des " encadrants " scouts n'en ont que 19.

(...)

Alors que la loi Buffet prévoit un strict respect de la chaîne du froid même en camping, le fascicule ne proscrie plus les aliments exposés à un " coup de chaud ". De la même manière, la loi impose la mise aux normes d'hygiène et de sécurité des locaux. Les organisations qui n'en ont pas les moyens peuvent s'en tirer en rédigeant une " simple attestation sur l'honneur, une sorte de promesse ", précise Pierre-Christophe Baguet. Quant aux groupes de moins de quinze jeunes, ou aux séjours de trois jours maximum, ils ne sont tout simplement pas réglementés, assure-t-il. Ces contradictions juridiques gênent également Bertrand Buchend'homme, président des Guides et Scouts d'Europe, et de la Conférence française du scoutisme. Il redoute qu'en cas d'accident, " les juges pourraient choisir de se référer à la loi et non à une brochure " ! Aussi exige-t-il la rédaction d'un texte de même portée juridique qui annulerait de facto le décret de 2002. De son côté, la Fédération du scoutisme français, majoritaire, s'est dite satisfaite. Enfin, les Scouts unifiés de France veulent rester vigilants. L'été permettra de tester la nécessité d'un nouveau texte de loi à la rentrée donnant acte au scoutisme de sa spécificité.